échos bacots
LE MAGAZINE DE BOIS-LE-ROI MARS 2018 N°12

LA CRUE À BOIS-LE-ROI

Faits marquants

PAGE 7
Contes d'hiver et de lumière

Vœux

PAGE 8
Les Bacots sous les projecteurs

Save the date

PAGE 26
A vos agendas

EchosBacots Mars 2018 - Numéro 12
Directeur de la publication : Jérôme Mabille
Rédaction : Service communication
Photographies : Services municipaux • Fotolia
Mairie • 4, avenue Paul Doumer • 77590 Bois-Le-Roi • 01 60 59 18 00 • www.ville-boisleroi.fr
Conception/Réalisation : septiemesens
Tirage : 2 800 exemplaires sur papier PEFC
Imprimeur : SOGEIM - Mormant
Dépôt légal à parution

sommaire

4 faits marquants
- Contes d'hiver et de lumière
- Je décore ma bib pour Noël
- Peindre sur les murs, c'est (parfois) permis !
- Féeries de Noël
- Marché de Noël
- Repas des séniors
- Cérémonie 11 novembre
- Portes ouvertes fibre optique
- Regard sur le monde : Fleuve gelé, fleuve de vie
- Exposition « L'Homme et la forêt de Fontainebleau » 1000 ans d'histoire commune
- Bien chez soi : des ateliers pour les séniors
- Regard sur le Monde : Lac Baïkal, Perle de Sibérie
- Rencontre avec un auteur bacot

8 vœux
- Les Bacots sous les projecteurs

10 zoom sur
- Les projets 2018

12 cadre de vie
- Une Seine déjà vue

13 DICRIM
- Dossier d'Information Communal des Risques Majeurs

21 prévention
- Prévention routière : les enfants bacots sensibilisés dès le plus jeune âge
- Cyclistes Bacots : conseils élémentaires à ne pas oublier

22 brèves
- Lancement de la page Facebook officielle de la commune
- Des objets qui font peau neuve
- Bois-Le-Roi a du cœur
- Plan de la commune
- Les travaux de réfection du lavoir sont terminés
- Parcours de santé
- Pose du 1er agrès
- Focus sur Paul Langevin
- Et la jeunesse dans tout ça ?

24 portraits
- Bruno GILLARD, entrepreneur bacot

25 réseaux
- Le compteur Linky

26 save the date
28 associations
30 tribunes libres
31 bloc-notes

Jérôme Mabille, Maire de Bois-Le-Roi

Pour ce premier numéro de l'année 2018, nous avons souhaité revenir sur les inondations qui ont à nouveau frappé le Département. Cette année, la crue de la Seine a été beaucoup plus lente et l'expérience de 2016 nous a permis de réagir au plus vite aux côtés des habitants. Nous voulons vous présenter dans ce magazine, le Plan communal de sauvegarde qui est un document officiel détaillant les procédures d'urgence qui sont mises en œuvre dans de telles situations sur une commune. Le dossier central est détachable, ainsi vous pourrez conserver le DICRIM (Dossier d'Information Communal des Risques Majeurs) qui est un mémo essentiel pour avoir les bons réflexes.

En ce début d'année, la neige est également venue déposer un voile blanc sur le paysage de notre village. Les enfants ont pu faire de magnifiques bonhommes de neige dans nos parcs, même si cela était un peu moins amusant pour les personnes qui devaient se rendre au travail. Je tiens à remercier les services municipaux qui ont travailler durement, durant les nuits et en journée, pour vous permettre de circuler en toute sécurité : 14 tonnes de sel et des dizaines de seaux de déverglaçant ont été étalés dans les rues, les écoles, les espaces piétonniers.

Après ces aléas climatiques, nous allons pouvoir reprendre les aménagements nécessaires dans les rues. Dans quelques semaines, après le vote du budget, les travaux de l'avenue du Maréchal Leclerc ainsi que ceux de l'avenue Alfred Roll et Galliéni vont débuter. L'aménagement de ces rues a été conçu avec les riverains, lors de réunions publiques, pour répondre parfaitement à leurs attentes.

Vous avez pu le constater, le premier parcours de santé sur Bois-Le-Roi, élaboré en partenariat avec l'USB est en cours d'installation. Ce parcours a été conçu pour être un espace de bien-être et de rencontres entre des publics de tous âges. Grands et moins grands pourront y trouver ce qui leur convient dans de magnifiques espaces verts mis en valeur notamment autour de la Mairie.

En matière de sécurité, la commune s'est dotée de caméras de vidéoprotection. Ces cameras ont démontré dans beaucoup de villes leur efficacité. Le dispositif est opérationnel depuis quelques jours. Il sera complété par une mise sous surveillance des locaux communaux qui aujourd'hui sont encore trop souvent la cible de vandalisme, privant les associations des outils de leur activité sportive ou culturelle.

En matière de mobilité, il s'agit de développer le transport en commun desservant la gare de Bois-Le-Roi, dans le but de réduire le nombre de voitures. Avec la communauté d'agglomération, nous travaillons à la mise en place de navettes couvrant les territoires de Chartrettes et Bois-Le-Roi. Le stationnement des vélos va être renforcé avec un nouveau Véligo installé cette année, qui est un parking sécurisé d'environ 70 places.
Parallèlement, le projet de rénovation du parking de la gare est en discussion. Il s'agit bien de réaliser une approche globale de la mobilité pour une gare qui accueille 1 million 200 000 voyageurs par an.

En matière de santé, le maintien et le développement d'une offre de soins de qualité est une préoccupation majeure pour vous et pour votre municipalité. J'ai le plaisir de vous annoncer qu'une étape déterminante vient d'être franchie avec la constitution d'une association de professionnels de santé pour la création d'une maison de santé sur Bois-Le-Roi. Tous ces professionnels, travaillent actuellement avec l'Agence régionale de santé pour définir ce qu'on appelle le « projet de santé publique ». A la suite de cette phase, il y aura la construction de la Maison de santé sur le terrain de la rue des Sesçois dont la Commune est propriétaire.

échos faits marquants

Bois-Le-Roi fête noël

★Contes d'hiver et de lumière

2 DÉCEMBRE Bien installés sur leur petite chaise, dans une lumière tamisée, une vingtaine d'enfants sont venus écouter, le samedi 2 décembre, un conte d'hiver et de lumière raconté avec entrain par Emmanuelle Fontana. Cette animation, une première organisée par la bibliothèque municipale dans l'enceinte du bébé accueil, aura captivé les plus petits pour le plus grand plaisir de leurs parents.

★Je décore ma bib pour Noël

9 DÉCEMBRE Le samedi 9 décembre, pour sa deuxième édition, l'animation « je décore ma bib pour Noël » a de nouveau été un succès. Le sapin de Noël, qui trônait à l'entrée de la bibliothèque, a été fièrement garni par les artistes et créateurs en herbe. Chacun d'entre eux est ensuite reparti avec des décorations de Noël pour orner son propre sapin en plus de celles qui garnissaient le conifère.

★Peindre sur les murs, c'est (parfois) permis !

10 DÉCEMBRE La fête de Noël a été l'occasion de redonner un coup de neuf à la fresque du préau Olivier Métra. Les enfants étaient invités à peindre des motifs de Noël directement sur le mur. Pour une fois qu'ils en avaient le droit, les enfants s'en sont donné à cœur joie !

★Féeries de Noël

10 DÉCEMBRE Dimanche 10 décembre, les enfants bacots et leur famille ont pu se plonger dans l'ambiance magique de Noël… Toute l'équipe de la Direction vie de l'enfant s'est mobilisée pour construire un après-midi festif et convivial sur mesure.
Il y a eu foule aux ateliers créatifs : bougeoirs, étoiles filantes, petits sapins, clémentines aux clous de girofles… Ce sont autant de créations avec lesquelles les enfants sont repartis chez eux. Mais ce fut aussi l'occasion de penser aux autres ! Certains ont notamment décoré de jolies cartes de vœux qui ont été remises aux participants du repas des aînés. En dehors des ateliers, petits et grands ont pu déguster marrons et chocolat chauds en déambulant parmi les décors réalisés pour l'occasion : par ici une piste de ski, par là une banquise, ailleurs le village du père noël sans oublier le train des enfants du monde.
Pour clore la journée, le clown Babass a proposé un spectacle burlesque mêlant arts du cirque et jonglage, en bravant la pluie et le vent qui s'étaient invités…

★Repas des séniors

14 DÉCEMBRE Cette année, le CCAS a organisé le jeudi 14 décembre un repas à destination des séniors au Chalet du Moulin qui a rencontré un grand succès. Cette année, les 168 participants ont dansé plusieurs heures autour d'un repas convivial.

★Marché de Noël

9 DÉCEMBRE L'association « Les professionnels de Bois-Le-Roi » a réuni plusieurs commerçants et associations le samedi 9 décembre après-midi, place de la Cité pour fêter Noël. Un moment de convivialité durant lequel les visiteurs ont pu déambuler devant les stands et déguster du vin chaud.

PHOTO : M. CAMISULI

★Cérémonie 11 novembre

11 NOVEMBRE La cérémonie commémorant le 99ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 a réuni cette année encore une foule importante autour du Monument aux Morts. La preuve, si tant est que certains en doute, que ces rassemblements ne s'essoufflent pas et que les commémorations continuent à faire vivre le devoir de mémoire. Encore un grand merci aux enseignants des écoles et aux enfants pour leur engagement !

★Portes ouvertes fibre optique

16 NOVEMBRE La fibre est arrivée sur la partie Nord de Bois-Le-Roi et depuis le mois de septembre, la commercialisation par les fournisseurs d'accès internet a été lancée. Une journée porte ouverte le 16 novembre a permis aux Bacots de venir à leur rencontre et poser leurs questions avant, éventuellement, d'arrêter leur choix et de souscrire à un abonnement.
Pour rappel : le réseau fibre optique est ouvert à tous les opérateurs qui souhaitent commercialiser sur la commune (actuellement 4 fournisseurs se sont positionnés).

★Regard sur le monde : Fleuve gelé, fleuve de vie

25 NOVEMBRE Près d'une centaine de curieux sont venus assister, le samedi 25 novembre, à la projection du film Fleuve gelé, fleuve de Vie d'Olivier Föllmi. S'en est suivi un débat animé par Céline Moulys de l'association L'Odyssée de la découverte. La veille, ce sont les classes de CM2 de l'école Olivier Métra qui ont découvert l'histoire émouvante de ces deux enfants du Zanskar et qui ont pu échanger directement avec eux grâce à un entretien téléphonique.

★Exposition « L'Homme et la forêt de Fontainebleau » 1000 ans d'histoire commune

27 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE Du lundi 27 novembre au samedi 2 décembre, l'exposition proposée par l'association Les Amis de la forêt de Fontainebleau qui se tenait salle du Conseil Municipal a permis de donner au public les clés nécessaires pour mieux comprendre ce qu'est la forêt et les enjeux qui conditionnent son avenir.

★Bien chez soi : des ateliers pour les séniors

11 JANVIER Le CCAS en partenariat avec le CLIC et SOLIHA a proposé une conférence le 11 janvier suivies de 5 ateliers pour les séniors. Autour de différentes thématiques telles que « facilitez-vous la vie » ou encore « l'habitat durable », l'objectif était simple : obtenir conseils et astuces pour être « bien chez soi » !

★Rencontre avec un auteur bacot

3 FÉVRIER Vincent Bouton, auteur de « François II : la mort d'un roi de seize ans » ou encore « Nicodème : Le disciple mystérieux » est venu samedi 3 février à la bibliothèque pour échanger avec les lecteurs. Une initiative des agents de la bibliothèque plébiscitée par les nombreux lecteurs présents.

★Regard sur le Monde : Lac Baïkal, Perle de Sibérie

4 FÉVRIER Cette troisième conférence proposée par le service culturel affichait également complet en ce dimanche 4 février. Grace aux commentaires de Nicolas PERNOT, voyageur-photographe et conférencier, l'auditoire a été transporté sur les bords du Lac Baïkal qu'il a pu découvrir à toutes les saisons. Une véritable invitation au voyage !

En matière d'animations, le fil conducteur était clairement identifiable : le cabaret. Pourquoi ? Michèle FRASCOLI ayant été meneuse de revue dans les plus grands cabarets parisiens mais également à Las Vegas, la municipalité a souhaité immerger les Bacots le temps d'une soirée dans cet univers de strass et de paillettes.

M. Pierre-Alain BRAYE-WEPPE, claveciniste-compositeur, nous a fait l'honneur de faire une démonstration en direct de son art.

Monsieur le Maire a présenté ses vœux à la population le vendredi 19 janvier. L'occasion de faire une rétrospective de l'année passée et de présenter les projets à venir.

Les Bacots sous les projecteurs

LA CÉRÉMONIE 2018 A ÉTÉ PLACÉE SOUS LE SIGNE DES ARTISTES. LEUR POINT COMMUN : BRILLER SOUS LES PROJECTEURS.

Bois-Le-Roi est une commune riche de ses artistes. De tous temps, les artistes, qu'ils soient peintres, sculpteurs, architectes, musiciens, comédiens, écrivains ont été attirés par la qualité de vie offerte par ce village niché entre la Seine et la Forêt de Fontainebleau.

En effet, Aimé Perret, Louis Perrin, Gustave Matthieu, Alfred Roll, Charles Castellani, Musidora, ne sont pas que des noms de rues. Ils ont à un moment donné posé leurs valises à Bois-Le-Roi contribuant ainsi à la renommée de la commune.

Cette richesse ne se dément toujours pas aujourd'hui puisque la commune continue d'attirer les artistes sur son territoire.

Pour la deuxième année consécutive, une cérémonie thématique a été associée à la cérémonie des vœux du Maire. Après les sportifs bacots ayant obtenu une distinction en 2016, ce sont les artistes bacots qui brillent sous les projecteurs qui ont été mis à l'honneur.

Autour de Michèle FRASCOLI, Invitée d'Honneur, sept autres artistes ont été mis en lumière : Charlotte GACHON, Charlotte PIERRE et Christelle ARMENIO formant le Groupe PILOTE, FRANJO, Christophe DELORT, Marie RENO, Pierre-Alain BRAYE-WEPPE.

Ces artistes ont été présentés par les enfants de l'Accueil de Loisirs « Le Soleil bacot » qui ont réalisé spécialement pour cet évènement des scénettes présentant les arts des invités de la soirée. Une surprise originale qui a beaucoup touché les artistes.

Les projets 2018

CADRE DE VIE

En 2018, les chantiers se poursuivent

- Les travaux pour l'avenue du **Maréchal Leclerc**
- Les travaux de l'avenue **Alfred Roll et d'une partie de Galliéni**
- La mise en place d'une maîtrise d'œuvre pour la deuxième partie de l'**avenue Foch**

Des aménagements sont prévus autour de la Gare (cheminements piétons, places de parking…)

SÉCURITÉ

- **Vidéo protection :** installation de 21 caméras aux entrées et sorties de la commune ainsi qu'aux abords des bâtiments communaux.

MOBILITÉ ET TRANSPORT

- Développer le transport en commun desservant la gare de Bois-Le-Roi, en lien avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau avec la mise en place de navettes sur Bois-Le-Roi et Chartrettes.
- IDF mobilité et la SNCF s'orientent vers un parking de surface qui serait payant et l'aménagement d'un parking rue des Sesçois d'environ 50 places (sur une emprise SNCF).
- Le stationnement des vélos va être renforcé avec un nouveau Véligo (70 places).
- Le stationnement de courte durée sera maintenu autour de la Gare pour l'accès aux commerces.
- La SNCF est prête à donner son accord pour l'aménagement d'une liaison douce reliant la rue de Bellevue à la gare (une étude est en cours).

VIVRE ENSEMBLE, ENFANCE, JEUNESSE

- **Salle multi activités :** Une salle multi activités de 140 m² sera accolée au centre de loisirs « Le soleil Bacot ». Cette salle répondra aussi bien aux activités associatives qu'aux besoins de l'enfance (espace de motricité pour l'école des Viarons et accueil de loisirs pour les enfants accueillis dont le nombre augmente)
- **La Roseraie :** La nouvelle bibliothèque sera de plain-pied (avec des expositions, des ateliers et des activités jeunesse) → extension de 400m² et une réhabilitation de l'ensemble du bâtiment. Il y aura des espaces utilisables pour les activités associatives culturelles. Ce projet sera le fruit de groupes de réflexion ouverts aux utilisateurs actuels. Les études sont en cours, le choix de la maîtrise d'œuvre est prévu pour l'année 2018 pour un début de travaux en 2019.

- **Maison des associations** sera totalement dédiée aux activités associatives. Les 3 niveaux bénéficieront de travaux de réhabilitation. Les espaces mis à disposition pour les associations dans ce lieu vont donc doubler.
- **Espace jeunes :** Une réflexion est engagée pour aménager sur le stade de Langenargen un espace ouvert avec des équipements adaptés aux attentes des jeunes. Cet espace permettra de pratiquer, en accès libre, diverses activités sportives.
- **Club de l'âge d'or :** Des travaux d'agrandissement du Clos Saint Père sont prévus pour permettre au Club de l'âge d'or de bénéficier d'un nouvel espace.

Impulser des initiatives d'intérêt local

Dans certains dossiers, la Commune est « facilitatrice ». Nous travaillons avec des partenaires institutionnels tels que Région, Département, Agence régionale de santé, CAF, qui portent les projets de :

MAISON DE SANTÉ La Commune accompagne déjà activement les professionnels de santé, qui se sont fédérés en association et construisent leur projet de santé. Ils sont suivis par l'ARS, l'URPS et le Département. Rappelons que la Commune est propriétaire des terrains rue des Sesçois qui accueilleront la maison de santé.

PETITE ENFANCE Des partenaires, porteurs de projets associatifs, la CAF et la PMI sont rencontrés pour permettre le développement de l'offre d'accueil des tout-petits sur Bois-Le-Roi, tout en maintenant le fonctionnement en halte-garderie.

Une Seine déjà vue

Alors que les riverains de la Seine et de ses affluents se remettent à peine de la crue de juin 2016, les épisodes pluvieux de ces dernières semaines, deux fois supérieurs à ceux d'un mois de janvier habituel, ont provoqué une nouvelle sortie du fleuve de son lit.

Le tronçon Seine-moyenne sur lequel est située la commune de Bois-Le-Roi a été rapidement placé en vigilance Jaune. Le département, quant à lui, était placé en vigilance Orange. Ces niveaux d'alerte ont été maintenus durant tout l'épisode de ce début d'année 2018 (www.vigicrues.com).
La montée de l'eau ne s'est pas faite aussi brutalement qu'en juin 2016 ce qui a permis de mettre en place de manière progressive les mesures adéquates.
Contrairement à 2016 où la Préfecture avait imposé le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), cette fois-ci, la situation n'a pas nécessité son activation. L'évènement a été géré sous forme de « cellule de veille » : des réunions quotidiennes réunissant élus, agents communaux et services de secours permettant de faire le point sur l'évolution de la situation.
Les décisions mises en œuvre sur le terrain découlent de ces réunions : le quai de la ruelle a été fermé préventivement à partir de l'intersection avec la rue de Seine et jusqu'à la limite avec la commune de La Rochette. L'ensemble des riverains des bords de Seine (quais de la ruelle et Olivier Métra et la rue de l'Ile Saint-Pierre) a été destinataire d'une information listant les recommandations à adopter. Les différents supports de communications ont été alimentés au fur et à mesure de l'arrivée des informations émanant des services de la Préfecture.
Puis, en fonction de l'évolution de la situation d'autres mesures ont été prises : la rue de l'Ile Saint-Pierre a été également fermée à la circulation. Suite à une rumeur d'eau du robinet impropre à la consommation à Chartrettes, la commune a sollicité son délégataire, la SAUR qui après avoir fait des analyses, a confirmé la potabilité de l'eau. Monsieur le Maire et ses élus ont été à la rencontre des habitants des bords de Seine pour s'assurer qu'ils avaient anticipé toute éventuelle évacuation.
Enfin, jusqu'à ce que le fleuve retrouve son niveau habituel, la commune reste vigilante. Les services techniques se sont tenus aux côtés des riverains qui en avaient besoin pour l'évacuation des déchets.
La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été accordée à la commune.

La montée de l'eau ne s'est pas faite aussi brutalement qu'en juin 2016 ce qui a permis de mettre en place de manière progressive les mesures adéquates.

DOCUMENT À DÉTACHER ET À CONSERVER

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL DES RISQUES MAJEURS : DICRIM

Ces dernières années, une série d'accidents majeurs, particuliers, ou courants sont venus perturber le fonctionnement quotidien des collectivités territoriales : tempêtes, épisodes de canicule, inondations de grande ampleur, menaces terroristes…Ces évènements ont fait prendre conscience que l'organisation de la sécurité civile devait être repensée et ont mis en exergue la nécessité pour les communes de se préparer à faire face à de telles situations.
C'est pourquoi la commune a rédigé un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S).
Ce document est le premier maillon de l'organisation de la sécurité civile. Il doit permettre à une commune, avant la survenue d'un évènement inattendu voire imprévisible de se préparer, s'organiser et s'entraîner afin d'être prête si nécessaire.
Le P.C.S définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.
Ce dernier doit être modulable et adaptable pour permettre de dimensionner la réponse à l'évènement.

**Le P.C.S établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune.
La commune de Bois-Le-Roi est soumise à 4 risques majeurs identifiés par la Préfecture:**

- INONDATIONS AVEC COULÉES DE BOUE
- MOUVEMENTS DE TERRAINS
- FEUX DE FORÊT
- TRANSPORTS DE MARCHANDISES DANGEREUSES

La Commune a identifié d'autres risques qui ont également été intégrés dans le P.C.S :

- **Les autres risques météorologiques et notamment la canicule**
- **Les risques industriel et nucléaire.**

Le D.I.C.R.I.M accompagne le P.C.S. Il contient les données nécessaires à l'information des citoyens au titre **du droit à l'information**. Il décrit les risques majeurs* naturels et technologiques dans la commune et les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte.

***Les risques majeurs** se définissent comme la « possibilité d'un **évènement d'origine naturelle ou anthropique**, dont les effets peuvent mettre en jeu un **grand nombre de personnes**, occasionner des **dommages importants** et dépasser les capacités de réaction de la société. Un risque majeur est caractérisé par **sa faible fréquence et par son énorme gravité**.*

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETÉ PPMS : UN DISPOSITIF SPÉCIFIQUE POUR LES ÉCOLES

Le plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) permet aux écoles de se préparer à la gestion potentielle d'un évènement grave. Il s'agit, en fonction des risques identifiés, de créer des automatismes dans les réactions en attendant l'arrivée des secours extérieurs ou le retour à une situation normale. Selon les situations, le PPMS peut impliquer une évacuation du bâtiment ou au contraire un confinement.

Le PPMS est élaboré sous la responsabilité du directeur d'école. Il fait l'objet d'exercices de simulation réguliers auxquels participent les services de la mairie et de la police, ainsi que des représentants élus de parents d'élève. Les agents périscolaires sont également conviés aux exercices afin d'assurer une continuité sur les différents temps de l'enfant.

DICRIM

DICRIM

LES RISQUES NATURELS

Inondation

Chaque cours d'eau, du plus petit torrent aux grandes rivières, collecte l'eau d'un territoire plus ou moins grand, appelé son bassin versant. Lorsque des pluies abondantes et durables surviennent, le débit du cours d'eau gonfle et peut entraîner le débordement des eaux. Le phénomène de crue est caractérisé par l'augmentation du débit et l'élévation de la hauteur du cours d'eau. Le débit le plus fort enregistré lors de la crue est appelé débit de pointe. Plusieurs facteurs interviennent tels que l'intensité, la répartition et la durée des pluies dans le bassin versant ; l'absorption par le sol et l'infiltration dans le sous-sol qui alimentent les nappes souterraines ; l'action de l'homme : déboisement, feux de forêts qui rendent le sol plus propice au ruissellement et à l'érosion ; l'imperméabilisation, due au développement des villes : l'eau ne pouvant plus s'infiltrer, ruisselle et surcharge les systèmes d'évacuation.
La commune est bordée par la Seine et se situe sur le tronçon Seine moyenne Yonne-Loing.
La crue de référence est celle de janvier 1910.

AVANT

- Mettez hors d'eau meubles, objets précieux et documents officiels, les produits toxiques.
- Consultez les cartes de vigilance de Météo France.
- Obturez les entrées possibles : portes, fenêtres.
- Déplacez les véhicules sur des points hauts.
- Préparez-vous à une éventuelle évacuation sur ordre des autorités.
- Coupez le gaz et l'électricité si besoin.

PENDANT

- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Les enseignants et le personnel municipal s'occupent d'eux.
- Ne vous engagez pas en zone inondée.
- Si la montée des eaux est brutale, gagnez un point haut colline ou étage.
- Évacuez les lieux seulement sur ordre des pompiers.

APRÈS

- Ne touchez pas les câbles tombés à terre.
- Aérez et désinfectez les pièces.
- Chauffez dès que possible.
- Rétablissez l'électricité : uniquement après intervention d'un professionnel et sur une installation sèche.
- Déclarez les dégâts aux compagnies d'assurances après évaluation avec des professionnels compétents (catastrophes naturelles).

Feu de forêt

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.
Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des végétaux, s'ajoute une forte fréquentation de ces espaces.
Un feu de forêt peut être d'origine naturelle (dû à la foudre ou à une éruption volcanique) ou humaine : soit de manière intentionnelle (conflit d'occupation du sol, pyromanie...), ou bien résultant d'une imprudence (barbecue, mégot de cigarette, feu d'écobuage mal contrôlé, travaux...). Il peut également être provoqué par des infrastructures (ligne de transport d'énergie, dépôt d'ordure, ligne de chemin de fer, etc.).

La commune est entourée par la forêt de Fontainebleau d'une superficie de 25 000 hectares. Cette forêt est gérée par l'Office National des Forêts.

AVANT

- Repérez les chemins d'évacuation, les abris.
- Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, matériels).
- Débroussaillez votre jardin.
- Vérifiez l'état des fermetures, portes, volets et toiture.

PENDANT

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu, informez les pompiers le plus précisément possible.
- Dans la nature, éloignez-vous dos au vent.
- Si vous êtes surpris par le front d'un feu, respirez à travers un linge humide.
- A pieds, recherchez un écran protecteur (mur, rocher,…).
- En voiture, ne sortez pas.
- Dans un bâtiment : Ouvrez le portail du terrain (accès pompiers). • Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres. • Fermez les bouteilles de gaz. • Occultez les aérations avec des linges humides. • Rentrez les tuyaux d'arrosage.

APRÈS

- Eteignez les foyers résiduels en les arrosant abondamment et en retournant les cendres où des braises peuvent couver.

DICRIM

DICRIM

LES RISQUES NATURELS

Mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Deux types de mouvements de terrain peuvent être distingués :

- Les mouvements lents et continus : affaissements, tassements, phénomènes de retrait-gonflement des argiles, glissement de terrains. Dans ce cas, les conséquences sont essentiellement socio-économiques.
- Les mouvements rapides et discontinus : effondrements, écroulements et chutes de blocs, coulées boueuses ou torrentielles.

Seuls les mouvements rapides sont directement dangereux pour l'homme.

La commune est directement concernée par l'aléa retrait des argiles qui s'étend en longueur sur la partie nord de la commune.

AVANT

- Informez-vous des risques, des éventuelles mesures restrictives prévues en matière d'aménagement, des mesures de sauvegarde existantes auprès de la Mairie.
- En cas de doute face à un mouvement de terrain inexpliqué ou des fissurations dans les murs d'un bâtiment : alertez les services municipaux.

PENDANT

- Evacuez au plus vite latéralement les lieux ou bâtiments.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- N'entrez pas dans les bâtiments endommagés qui peuvent être instables et présenter un danger.
- Respectez les consignes des autorités et rejoignez le lieu de regroupement en cas de nécessité.

APRÈS

- Déclarez les dégâts aux compagnies d'assurances après évaluation avec des professionnels compétents (catastrophes naturelles).

Canicule

Une canicule est un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. Dans le cadre de la vigilance météorologique, on tient en effet compte du caractère exceptionnel des températures nocturnes. Quand celles-ci sont élevées pendant plusieurs jours consécutifs, le risque de mortalité augmente chez les personnes fragiles.

Comme le grand froid, la canicule représente un danger pour la santé.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet (parfois depuis la fin juin) au 15 août. Des jours de fortes chaleurs peuvent survenir en dehors de cette période mais ces journées chaudes ne méritent que très rarement le qualificatif de "canicule".

PLAN LOCAL D'ALERTE ET D'URGENCE

Les personnes isolées sont invitées à s'inscrire sur le registre communal des personnes isolées afin qu'en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid…), les services du CCAS puissent prendre de leurs nouvelles et intervenir si besoin.
ccas@ville-boisleroi.fr ou 01 60 59 18 19

AVANT

- Vous êtes ou vous connaissez une personne fragilisée ou isolée ? Signalez-vous sur le registre canicule du CCAS.
- Consultez les cartes de vigilance de Météo France.
- Limitez les exercices physiques.
- Privilégiez les endroits ombragés, rafraîchissez-vous, buvez de l'eau.
- Evitez de boire de l'alcool et des boissons trop sucrées.

PENDANT

- Les sensations de crampes, de faiblesse, de fièvre peuvent faire penser au coup de chaleur.
- Si à ces symptômes s'ajoutent nausées, maux de tête, agressivité, somnolence, soif intense, confusion, convulsions, perte de connaissance, téléphonez impérativement au 15.

Ce qu'il faut toujours faire et au plus vite :

- Appelez le 15.
- Placez la personne dans un endroit frais et ventilé.
- La faire boire.
- Enlevez ses vêtements.
- Aspergez-la d'eau fraîche ou mettez- lui des linges humides. Faites des courants d'air.

Ce qu'il ne faut jamais faire

- Ne baignez pas la personne dans une eau trop froide.

DICRIM

DICRIM

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Transport de matière dangereuse

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de produire peut présenter des risques pour l'homme, les biens ou l'environnement.
Ces matières dangereuses peuvent être acheminées par différents types de transports :

- par canalisation : utilisé pour le transport sur de grandes distances,
- par route : qui reste encore aujourd'hui le principal mode d'acheminement,
- par voie ferrée,
- par voie fluvial.

Le transport routier, ferroviaire, maritime, et fluvial de matières dangereuses est soumis à une réglementation de sécurité spécifique qui fixe les conditions d'emballage, de chargement, de déchargement, de manutention et de garde de ces marchandises. Les substances radioactives font l'objet de dispositions spécifiques.

Nucléaire

Le risque provient de la survenance éventuelle d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Les accidents peuvent survenir :

- lors d'accidents de transport, car des sources radioactives intenses sont quotidiennement transportées par route, rail, bateau, voire avion (aiguilles à usage médical contenant de l'irridium 192 par exemple),
- lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments, tels les appareils de contrôle des soudures (gammagraphes),
- en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle et particulièrement sur une centrale électronucléaire. L'exemple le plus grave d'un tel accident est celui survenu dans le complexe de Tchernobyl en Ukraine.

La centrale nucléaire la plus proche est située à Nogent-sur-Seine dans l'Aube, à environ 60 km à l'est de Bois-Le-Roi à vol d'oiseau.

Industriel

Le risque industriel peut se manifester par un incident se produisant sur un site industriel et pouvant entrainer des conséquences graves pour le personnel, les habitants, les biens ou l'environnement. Il est lié à l'utilisation, à la fabrication et/ ou le stockage de matières dangereuses.
On recense différents types d'entreprises à risques :

- Industries chimiques : qui utilisent et produisent des substances chimiques en grande quantité,
- Industries pétrochimiques : fabricant des dérivés du pétrole
- Le stockage de gaz,
- Les sites pyrotechniques de fabrication et de stockage d'explosifs,
- Les silos et sites de stockage de céréales, grains, produits alimentaires, ou autres produits organiques dégageant des matières inflammables.

AVANT

- Connaître les risques et le signal national d'alerte qui comporte trois sonneries d'une minute et quarante et une secondes chacune.
- Connaître les consignes de confinement (rejoindre le bâtiment le plus proche, boucher les entrées d'air : portes, fenêtres, aérations, cheminées, s'éloigner des portes et fenêtres, arrêter la ventilation ou la climatisation).

PENDANT

Si vous êtes témoin d'un accident :

- Donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112 ou 911), à la police (17) en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...).

Si un nuage toxique vient vers vous :

- Fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent, invitez les autres témoins à s'éloigner.
- Obéissez aux consignes des services de secours.

APRÈS

- Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir (Dès la fin d'alerte : une sonnerie continue de 30 secondes).
- Aérer le local de confinement.

DICRIM
INFORMATIONS PRATIQUES

“Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires”. LOI N°2004-811 DU 13 AOÛT 2004.

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE VIGILANCE

L’alerte verte : aucune alerte publique n’est diffusée (pas de vigilance particulière).

L’alerte jaune : aucune alerte publique n’est diffusée (phénomènes normaux de pluie, vents, orage, neige ou verglas). Etre attentif si l’on pratique des activités sensibles au risque météo (pré-alerte en cours, sur événement météo incertaine).

L’alerte orange : état de grande vigilance (suivez les conseils émis par les pouvoirs publics et l’évolution météorologique). Des phénomènes météo dangereux sont prévus.

L’alerte rouge : vigilance absolue. Etat d’extrême vigilance (des phénomènes météo dangereux, d’intensité exceptionnelle, sont prévus). Mise en alerte de la chaîne opérationnelle de la sécurité civile. Conformez-vous aux consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics

KIT DE SÉCURITÉ

En cas d’alerte, il est nécessaire d’avoir en permanence chez soi :

- 1 lampe de poche avec piles
- 1 radio portable avec piles
- Réserve d’eau potable et de nourriture
- Des bougies et allumettes
- 1 trousse à pharmacie complète, traitements médicaux, ordonnances et carnets de santé
- Papiers personnels, doudous des enfants
- Des couvertures
- Des vêtements de rechange chauds de préférence

INFORMEZ-VOUS

- www.seine-et-marne.gouv.fr
- www.meteofrance.com
- www.prim.net
- www.argiles.fr
- www.georisques.gouv.fr
- www.ville-boisleroi.fr

ECOUTEZ LA RADIO

- France Bleu Ile-de-France : 92.7 (Melun et Provins)
- Evasion FM : 88.8 (Bois-Le-Roi)
- Autoroute Info : 107.7 (fréquence unique)

NUMÉROS UTILES

- SAMU : 15
- Police secours : 17
- Pompiers : 18
- Urgences : 112
- Préfecture de Seine-et-Marne : 01 64 71 77 77
- Police nationale : 01
- Police municipale : 01

CONSEILS

- Libérez les lignes pour les secours : ne téléphonez qu’en cas de danger vital
- N’encombrez pas les voies d’accès ou de secours
- Evacuez ou confinez-vous selon la nature du sinistre et des consignes données
- Laissez vos enfants à l’école en cas de danger imminent, ils sont en sécurité et pris en charge
- Ne prenez pas votre voiture, ce n’est pas un abri

Prévention routière

Les enfants bacots sensibilisés dès le plus jeune âge.

Parce qu’ils sont piétons, passagers de voitures ou cyclistes, les enfants ont besoin de connaître, dès leur plus jeune âge, les règles de sécurité routière.
Conjointement avec les écoles Les Viarons et Olivier Métra, la police municipale est intervenue au mois de février et mars, dans les classes de CP à CM2 afin de sensibiliser les enfants.
Suite à la formation d’agents de la police municipale à Mobilipass par les associations Prévention routière et Assureurs Prévention, des séances de prévention routière sont proposées, l’objectif étant de contribuer à rendre progressivement les enfants autonomes dans leurs déplacements.
Nous souhaitons faire découvrir aux enfants l’environnement dans lequel ils évoluent afin de prévenir et éviter « les dangers de la rue ».

Cyclistes Bacots Soyez prudents !

Mémo : conseils élémentaires à ne pas oublier

- **Rendez-vous bien visible :** entretenez vos feux avant et arrière, portez un gilet jaune : obligatoire hors agglomération la nuit ou lorsque la visibilité est mauvaise.
- **Respectez la signalisation** (stop, priorités à droite, …), c’est un gage de sécurité.
- **Empruntez les pistes et bandes cyclables.**
- **Évitez de vous positionner dans les angles morts** des autres véhicules : gardez le contact visuel autant que possible avec les conducteurs, ne vous arrêtez jamais sous les rétroviseurs d’un camion, ne cherchez pas à dépasser un véhicule encombrant qui manœuvre, ni par la droite, ni par la gauche.
- **Ne rasez pas les véhicules en stationnement**, une portière peut s’ouvrir inopinément.
- **Ne roulez pas avec des oreillettes ou casque audio** susceptibles d’émettre du son. Vous risquez une amende de 135€.

À SAVOIR :
Les enfants de moins de 8 ans à vélo sont autorisés à circuler sur les trottoirs. Au-delà, ils doivent emprunter les bandes ou pistes cyclables, ou bien circuler sur la chaussée.

rappel

LANCEMENT DE LA PAGE FACEBOOK OFFICIELLE DE LA COMMUNE

La commune poursuit sa modernisation et est maintenant accessible sur le célèbre réseau social. Cette page est destinée aux bacots et aux bacottes, et à toutes personnes, habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, Seine-et-Marnais, touristes ayant l'envie de découvrir la commune sous un autre angle. L'objectif est de relayer les rendez-vous municipaux et associatifs se déroulant sur le territoire communal ainsi que les actions de la municipalité dans le cadre de la vie locale et/ ou intercommunale. La page Facebook « Commune de Bois-Le-Roi » vient compléter les supports de communication déjà existants comme le site internet : www.ville-boisleroi.fr, le magazine municipal d'information : « Echos bacots », les panneaux d'affichage municipal et les panneaux lumineux.
Le site internet de la commune fera bientôt peau neuve. Les bacots découvriront donc très prochainement un site remis au goût du jour et plus intuitif.

Départ définitif de Mme De Failly, reprise de l'activité de sage-femme par Mme Mériau-Orain

Joignable aux mêmes numéros :
01 64 38 65 74 / 06 03 83 84 45
et à la même adresse : 40 avenue Galliéni 77590 Bois-Le-Roi.
Activité : Cours de préparation à l'accouchement, suivi de grossesse, rééducation périnéale, consultation de gynécologie de dépistage (frottis et de contraception, visites à domicile et monitoring.

DES OBJETS QUI FONT PEAU NEUVE

La préservation du patrimoine est une priorité de la commune et ce, qu'il s'agisse du patrimoine immobilier (restauration du mur d'enceinte de la Mairie, de la rénovation de la Mairie ou encore du lavoir) mais également du patrimoine mobilier. Chacun a pu, en se rendant en Mairie ou à l'église, contempler, les nombreux tableaux et sculptures exposés. Deux de ces objets ont fait peau neuve en cette fin d'année 2017 :

- le tableau « Mort de Saint-Josse » est une huile sur toile (vers 1830) classée qui représente la scène de la mort de Saint-Josse, figure monastique du VII[ème] siècle. Le tableau, peint par Joseph Pierre FAU né à Gibraltar de parents français (1808-1883) et élève de Decamps, est particulièrement rare puisque il n'y a semble-t-il pas d'autres œuvres de cet artiste dans les musées de France ;
- une exposition en bois doré datant du 18[ème] siècle, objet inscrit au titre des Monuments historiques a été détérioré à force de manipulations.

Après ces opérations de restauration ces objets seront de nouveau exposés dans l'Eglise où chacun pourra venir les contempler.

PLAN DE LA COMMUNE

ATTENTION Vous avez probablement été destinataire, dans votre boite aux lettres, d'un plan de la commune portant le logo de la commune. Ce dernier réalisé par une société privée n'a cependant pas été validé par les services de la Mairie. Aussi, il comporte de nombreuses erreurs.

LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU LAVOIR SONT TERMINÉS

Après de longs mois de restauration, le lavoir de la commune a retrouvé son aspect d'antan. Un grand bravo aux personnes en situation de réinsertion professionnelle qui ont travaillé dans le cadre de ce chantier réalisé en partenariat avec l'association Initiatives 77, les agents des services techniques de la commune et les élus.

PARCOURS DE SANTÉ : UNE INSTALLATION QUI AVANCE BIEN

Dans le dernier numéro des Echos Bacots, nous vous informions de l'installation prochaine d'un parcours de santé dans le parc de la Mairie. Les travaux ont débuté le 12 février. L'équipement sera bientôt utilisable par tous.

FOCUS SUR PAUL LANGEVIN

La vie de Paul Langevin, élève de Pierre Curie, physicien de la relativité, ami d'Einstein et inventeur du sonar, est liée à l'histoire récente de Bois-Le-Roi. Amateur de marches en forêt de Fontainebleau, il vécut dans la commune pendant des périodes d'été, y acheta terrain et maison et y fit même planter des tilleuls avenue de la Forêt. Sa femme et l'une de ses filles sont inhumées dans le cimetière communal (alors que lui-même, décédé en 1946, fut transféré au Panthéon en 1948). Son petit-fils y vit toujours.
En 2017, des célébrations du 70[ème] anniversaire du plan Langevin-Wallon ont remis Paul Langevin à l'honneur. Deux journées d'étude lui ont fait la part belle : l'une (« Le plan Langevin-Wallon a 70 ans ») s'est tenue à l'Ecole de physique et de chimie industrielles de Paris (dont il fut en son temps directeur) ; l'autre (« Le plan Langevin-Wallon. Usages, réception, actualité, inactualité ») s'est déroulée à la Cité universitaire, boulevard Jourdan.
Chacun des contributeurs s'est efforcé de mettre en valeur le rôle de Paul Langevin (au côté de celui du psychologue Henri Wallon) dans la rédaction du texte de ce plan destiné, au lendemain de la Libération, à réhabiliter l'école de la République et à renouveler les élites sur la base de la non-coupure entre les classes sociales, Jamais explicitement appliqué, pour des raisons qu'il serait trop long de développer ici, ce plan a cependant continûment informé les réformes menées dans l'éducation nationale de 1945 à nos jours.
Paul Langevin a été aussi le héros, en 1977, de la pièce de théâtre « Le paradoxe des jumeaux », présentée au Théâtre de la Reine Blanche (Paris, 18[ème]). Elle met en scène Marie Curie, se rapprochant de Paul Langevin, après la mort accidentelle de son mari Pierre Curie et au moment où elle s'apprête à recevoir le prix Nobel de Chimie (1911).

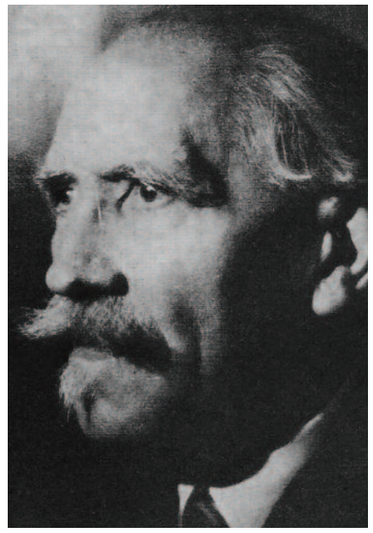

Comme le prouvent ces manifestations, la pensée et l'oeuvre de ce grand savant et grand humaniste que fut Paul Langevin demeurent d'actualité.

TEXTE G. MIROUX

ET LA JEUNESSE DANS TOUT ÇA ?

Depuis le 1er janvier 2017, le pôle Sport Enfance Jeunesse du Pays de Fontainebleau est en charge des activités jeunesse sur une partie du territoire, en particulier la commune de Bois-Le-Roi. Désormais c'est tout au long des petites vacances scolaires que sont accueillis les collégiens et lycéens aux **Journées Oxygène**. Pendant l'été, les jeunes auront la possibilité de partir en séjour, de participer à un camping, en plus des Journées Oxygène. L'accueil se déroule à la salle des Vergers de Chartrettes et à la maison du Pays de Bière à Cély. Une navette en minibus de 8 places assure la liaison entre ces deux lieux. De nombreuses activités sont proposées par une équipe d'animation qualifiée, entre activités sportives, manuelles, nouvelles technologies, sorties… Des projets tels que « Push Pente », « Graph », « Découvre les acteurs de ton territoire » sont aussi développés pour favoriser l'implication et la participation des jeunes.
Les référents jeunesse sont régulièrement présents au collège Denecourt pour informer les jeunes, recueillir leurs souhaits, collaborer sur des actions. Un atelier de création de Bandes Dessinées sur le cyber harcèlement se déroule une fois par mois sur le temps de la pause méridienne des élèves.
Toutes les informations, contacts, planning d'activités des prochaines vacances, évènements, sont disponibles sur le site Internet du Pays de Fontainebleau www.pays-fontainebleau.fr, onglet jeunesse, et le **Portail Famille** accessible depuis ce site facilite les démarches des familles.

Bruno Gillard

ENTREPRENEUR BACOT, LAURÉAT DU PRIX INNOVATION

La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a lancé en 2017 son premier concours « Talents d'entrepreneurs » qui vise à récompenser les entreprises qui s'impliquent et s'investissent dans une démarche différenciante.

Près de 170 entreprises ont été reçues le 25 janvier dernier dans l'enceinte de l'INSEAD pour les « Rencontres économiques » dans le cadre desquelles le concours prend place. 14 d'entre elles étaient candidates à l'un des 4 prix mis en jeu : le prix Innovation, le prix Management, le prix Environnement et le prix Coup de cœur. Le lauréat du prix Innovation est une entreprise bacotte : G.GILLARD SAS.

C'est l'un des employés de la société qui après avoir lu l'appel à candidature dans un média a eu l'idée de déposer un dossier d'inscription. Créée en 1968, installée depuis lors dans la ZAC des peupliers à Bois-Le-Roi, l'entreprise qui fête ses 50 ans cette année, est spécialisée dans la fabrication de matériel pour le traitement des déchets depuis 1974. Elle fabrique et commercialise des équipements pour la gestion des déchets avec la production de bennes amovibles et de Compacteurs à Déchets.

Bruno GILLARD, qui a grandi à Bois-Le-Roi, a fréquenté ses écoles, a lancé, après avoir obtenu une maitrise de gestion, la société Mecagil-Lebon (située à Champagne-sur-Seine) commercialisant essentiellement du matériel de voirie avant de racheter, il y a plus de 10 ans, l'entreprise familiale qui avait été créée par son père et son oncle.

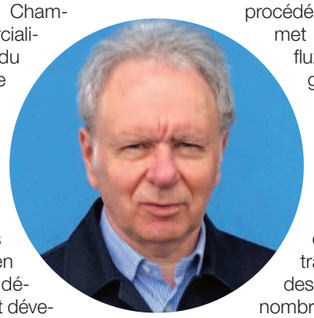

L'entreprise qui compte aujourd'hui 45 employés n'a de cesse d'innover en matière de gestion des déchets. Un pôle recherche et développement a vu le jour au sein de la société et dépose régulièrement des brevets. C'est d'ailleurs le dernier d'entre eux qui a été primé par le concours « Talents d'entrepreneurs ». L'entreprise a en effet travaillé à concevoir les déchetteries de demain. Le système proposé par G.GILLARD SAS, unique en son genre, consiste à proposer un chargement des déchets depuis le sol. Appelée aussi déchetterie à plat ou sans quai, ce nouveau concept permet d'affranchir les collectivités de construire un quai haut. Les avantages sont nombreux : le procédé est plus souple car il permet d'ajouter ou de retirer un flux (papiers, déchets verts, gravats, cartons…) plus facilement ; il est aussi moins cher en terme d'investissement (20 à 25%) et également plus respectueux de l'environnement car les déchets sont compactés avant leur transport vers les sites de destruction et limitent ainsi le nombre d'allers/retours des camions de transports.

Bravo à la société G.GILLARS SAS pour son engagement et son investissement en matière d'innovation au service de la gestion des déchets !

Le compteur **Linky**

Le compteur Linky est le nouveau compteur électrique prévu pour remplacer progressivement tous les compteurs classiques. Connecté, il communique des informations à distance sur les consommations, par CPL (courant porteur en ligne), sans que le déplacement d'un technicien ne soit nécessaire.

Le déploiement des compteurs Linky par ENEDIS dans la commune, prévu au deuxième semestre 2018, suscite des questions et des prises de position d'habitants.

Le conseil municipal le 14 juin 2017 a adopté, à l'unanimité, une déclaration portant sur 3 points :

1. Une demande d'une évaluation indépendante sur les risques liés à cette technologie
2. La possibilité pour les usagers de refuser le remplacement de leur compteur par un compteur Linky
3. L'installation d'un filtre à l'aval du compteur empêchant la diffusion du CPL dans l'habitation.

Sur le premier point, L'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire, alimentation, environnement, travail) publiait au même moment un nouveau rapport qui met en avant que *'la valeur maximale mesurée à 20 cm du compteur Linky est 22 fois moins importante que la valeur limite d'exposition réglementaire'* et 'que le niveau de preuves est insuffisant pour conclure qu'une exposition aux radio-fréquences aurait chez l'homme un impact sanitaire'.

En matière de protection des données, la CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés) s'est prononcée : *le client est seul propriétaire de ses données de consommation. ENEDIS a l'obligation d'obtenir son accord pour remonter dans son système d'information l'enregistrement de la courbe de charge détaillée par demi-heure. La transmission par ENEDIS à un tiers de ces données suppose le plein accord éclairé et écrit du client.*

Sur le deuxième point, les prises de position de membres du gouvernement reconnaissent cette possibilité. La commission de régulation de l'énergie, autorité administrative indépendante chargée de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France, l'anticipe en prévoyant la mise en place d'une facturation de la prestation de relève à pied.

Sur le troisième point, ENEDIS reconnait que ce dispositif est efficace mais a apposé un refus de prendre en charge le coût de l'installation de ce filtre.

Un collectif 'Bois-Le-Roi sans compteur communiquant' s'est crée en 2017 est a remis en novembre dernier une pétition signée par 673 habitants de la commune. Cette pétition demande que *« les élus émettent une délibération dispensant légalement la commune des compteurs Linky »*.

Légalement, la commune ne peut interdire le déploiement des compteurs Linky qui s'appuie sur des dispositions législatives qui donne au concessionnaire du réseau la gestion des compteurs.

Les délibérations s'opposant au déploiement des compteurs Linky sont toutes attaquées et jugées comme entachées d'illégalité par les tribunaux. En décembre 2017, le conseil d'Etat a rejeté les recours déposés par les opposants au compteur Linky. Dans un communiqué du 4 janvier 2018, les requérants conseillent à tous les abonnés qui refusent Linky d'envoyer à ENEDIS des lettres recommandées sommant de ne pas procéder au changement de leur compteur.

La commune souhaite avoir copie de ces lettres recommandées pour pouvoir les faire valoir auprès d'ENEDIS lors du déploiement.

avril

DIMANCHE 1ER AVRIL
A la pêche !
Cette année, le dimanche de Pâques tombe le 1er avril, ce n'est pas une blague ! Et vous l'imaginez bien, il n'en a pas fallu beaucoup plus pour inspirer l'équipe de la Direction Vie de l'enfant qui est en train de vous concocter une pêche riche en animations…
A partir de 10h, Parc de la Mairie
Entrée libre.

MERCREDI 4 AVRIL
Inauguration de la plaque recensant les personnalités inhumées au cimetière communal
17h - Rdv devant le cimetière, rue de la Chapelle

VENDREDI 6 AVRIL
Réunion publique sur le stationnement et les aménagements aux abords de la gare
20h30 - Salle des Mariages

VENDREDI 13 AVRIL
Inauguration de la gare routière devant le collège Denecourt et de l'allée de Barbeau
17h00 - Allée de Barbeau

MARDI 17 AVRIL
Animation lecture "Les histoires sucrées"
14h30 - Parc de la Mairie
Enfants de 4 à 7 ans
Inscription indispensable. Places limitées.

DIMANCHE 29 AVRIL
Commémoration de la Journée du souvenir des victimes de la déportation
11h - Place Jeanne Platet

DIMANCHE 8 AVRIL
Vide grenier
9h-17h
Ile de Loisirs - Rue de Tournezy
Inscription à compter du 12 au 23 mars pour les habitants de la commune puis du 26 au 30 mars pour les habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.
Tarif : 8,40 € les 3,50 m

DIMANCHE 8 AVRIL
11ème édition de la Rando des 3 châteaux organisée par le Département de Seine-et-Marne et Codérando 77
Le parcours "Traversée royale" de 43 km reliera le château de Fontainebleau à celui de Blandy-les-Tours en passant par Bois-Le-Roi.
Plus d'infos sur le site du Département.

04 Avril

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

05 Mai

		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

mai

MARDI 8 MAI
Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945
11h15 - Monument des morts
Rue de Verdun

JEUDI 17 MAI
Réunion publique sur la prévention des cambriolage en partenariat avec le Commissariat de Fontainebleau
20h - Salle des Mariages

VENDREDI 25 MAI
Don du Sang
14h - Restauration école des Viarons

DIMANCHE 27 MAI
Orchestre d'un jour
Vous avez toujours rêvé de jouer d'un instrument, de faire partie d'un orchestre ? La ville et le collège de Bois-Le-Roi s'associent à ProQuartet pour vous proposer de tenter l'expérience avec le chef d'orchestre Baudouin de Jaer et les musiciens du Quatuor Tana.
10h-17h - Réfectoire du Collège Denecourt - Allée de Barbeau
Tous publics. Inscription indispensable. Places limitées.

save the date

06 Juin

					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

07 Juillet

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

juin

DIMANCHE 3 JUIN
Festival Proquartet
11h00 - Concert amateur
Place du Marché
16h00 - Concert professionnel
Eglise de Bois-Le-Roi

SAMEDI 23 JUIN
Fête de la musique
Animation musicale des 18h avec le Trait d'Union suivi d'un bal avec le groupe Le Bringuebal. Espace Olivier Métra. Tous publics. Entrée libre.

juillet

VENDREDI 13 JUILLET
Fête Nationale
Ile de Loisirs - rue de Tournezy
Pique-nique en bleu, blanc et rouge
Animation musicale
Tir du feu d'artifice. Entrée libre.

Les 2L du désert

Les 2 L du désert ont présenté leur 4X4 aux couleurs de leurs sponsors le 9 décembre à l'occasion du marché de Noël organisé par les Professionnels de Bois-Le-Roi Place de la Cité. L'occasion d'échanger autour d'un verre de vin chaud, d'une crêpe et de partager l'esprit de Noël le temps d'un après-midi. Les Bacots n'ont toutefois pas été découragés par le temps et ils sont venus nombreux rencontrer les exposants et les deux aventurières. Qui sont « L » ? Nous vous les avions présentées dans le précédent Echos Bacots (N°11 de novembre 2017). La commune soutient Laure et Laurène dans cette aventure.
Une subvention d'un montant de 500€ leur a été attribuée à cet effet.
En parallèle, les deux bacottes sont allées à la rencontre de plusieurs classes dans les trois écoles de la commune afin de partager, avec les enfants, leur aventure.
Vous pouvez continuer à les suivre sur leur page Facebook : **les2Ldudesert**.

Envie de travailler en Allemagne cet été ?

4 postes rémunérés à pourvoir du 9 au 20 juillet
Age 16 ans minimum
Plus d'infos sur boisleroijumelage.fr

60eme anniversaire de la mort de Musidora

L'association Les Amis de Musidora, proposait en ce début décembre, plusieurs manifestations à l'occasion du 60eme anniversaire de la mort de Musidora.
Les philatélistes se sont déplacés nombreux le jeudi 7 novembre à la poste de Bois-Le-Roi pour l'oblitération du « timbre à moi » Musidora sur la carte postale collector. Il a même fallu rajouter des chaises le vendredi 8 décembre dans la salle du Clos Saint-Père pour les évènements philatéliques (participation de Patrick Delvert et de Rita Le Lons de la Société Melunaise de Timbrologie), les évènements poétiques (Fontaine de la Mare, artiste sculpteur de pierres et de mots et Daniel Vrac) et la projection du film de Musidora Vicenta.
Cette projection, co-organisée avec la Cinémathèque française, a été particulièrement appréciée par l'ensemble des spectateurs.

4L Trophy

Le CCAS soutient l'équipage Drive 4life composé de jeunes bacots pour leurs participations au « 4L Trophy 2018» qui a pris le départ le 15 février dernier.
Ce grand raid étudiant de 6000Km à parcourir à travers le France, l'Espagne et le Maroc, se fait à bord d'un véhicule mythique et indémodable : La Renault 4L.
Ce raid permet de distribuer du matériel scolaire et sportif aux enfants du Sud Marocain, afin qu'ils puissent, eux aussi, aller à l'école dans de bonnes conditions.

Mars-Avril

L'ODYSSÉE DE LA DÉCOUVERTE

Du 5 mars au 9 avril, un nouvel atelier « langues et cultures du monde » autour de la langue anglaise avec « Travelling » : 5 séances ouvertes aux enfants de maternelle et primaire

Cette nouvelle session, totalement indépendante des autres, mêlera jeux, activités et histoires autour du voyage, pour que nos petits aventuriers en herbe apprennent à se débrouiller un peu à l'étranger ! L'atelier est mené par une personne anglophone.

Du 10 mars au 14 avril 2018, la fête du printemps en version indienne avec « Holi, la fête des couleurs ! » : un atelier de 5 séances ouvert aux enfants de maternelle et primaire

Holi, c'est la fête où tout est permis et où chacun se transforme au gré des couleurs ! Derrière cette myriade de pigments, des histoires, des préparatifs et beaucoup de bonne humeur ! L'occasion de découvrir une des fêtes les plus impressionnantes du monde !

Toutes les informations détaillées et les formulaires d'inscription sont sur : www.odyssee-decouverte.fr. Tél. : 06 19 19 85 80

Avril

GYM BIEN-ÊTRE DE L'USB

Atelier Qi Gong et Méditation

proposé par la section Gym Bien Etre de l'USB, le dimanche 8 avril de 14h30 à 17h, à la salle J.Evrat du stade Langenargen.
Le Qi Gong est l'art de maîtriser l'énergie à travers le mouvement. La méditation c'est d'abord une aventure en soi. Un voyage au coeur de soi-même.
Tarif 25 € - 15 participants maximum
Inscriptions : Christelle Oliver
06 77 00 67 82 ou
philippe.sevestre@laposte.net

Mai

LES CARRES POTAGERS BACOTS

Journée vente-troc

L'association organise une journée de vente-troc de plantes, de fleurs, de légumes.
Cette journée ouverte à tout exposant permettra également d'échanger sur les pratiques de jardinage.
Rendez-vous dimanche 6 mai 2018 de 10H à 18H au 20 rue Louis Noir à Bois-Le-Roi.
Renseignements/Inscriptions :
carres-potagers@googlegroups.com

GYM BIEN-ÊTRE DE L'USB

Atelier Qi Gong et Méditation

Atelier Qi Gong et Méditation proposé par la section Gym Bien Etre de l'USB, le dimanche 27 mai de 14h30 à 17h, à la salle J.Evrat du stade Langenargen. Le Qi Gong est l'art de maîtriser l'énergie à travers le mouvement. La méditation c'est d'abord une aventure en soi. Un voyage au coeur de soi-même.
Inscriptions : Christelle Oliver
06 77 00 67 82 ou
philippe.sevestre@laposte.net

échos tribunes libres

Que des élus, le temps passant, soient amenés pour des raisons professionnelles ou familiales à revoir leur engagement municipal, il n'y a là rien qui devrait porter à polémique. Nous leur sommes au contraire tous reconnaissants pour leur investissement mené avec conviction et efficacité au service du bien commun. Leurs missions ont été reprises et la continuité est assurée.

L'opposition qui n'a rien fait pendant 12 ans sur la desserte de la gare voudrait se faire passer pour être la plus préoccupée par la situation.

Nous aurons l'occasion de revenir vers vous pour vous en parler. Les démarches pour la mise en place de navettes, la réfection du parking actuel, la liaison douce entre la rue de Bellevue et la gare sont en bonne voie. La maison de santé, la nouvelle bibliothèque, les aménagements des rues sont autant de sujets sur lesquels toute votre équipe municipale œuvre quotidiennement.

Les élus de la majorité - Liste Esprit bacot

Desserte de la gare et stationnement, la situation se dégrade, l'inaction du Maire est criante :
■ L'envahissement des rues de Bois-Le-Roi par les voitures des usagers de la gare s'aggrave
■ Le parking de l'église, saturé, est inaccessible aux Bacots
■ Le stationnement se réduit pour nos commerces et services de proximité (voir Infoseine.com)
■ La sécurité des piétons et des cyclistes Bacots se dégrade, manque d'éclairage, vitesse excessive…

Une étude a été commandée en 2015 pour 60 k€, mais elle est restée lettre morte.

Depuis plus de deux ans, nous demandons la diffusion de cette étude payée par nos impôts et l'organisation d'une large concertation ouverte à tous les Bacots.

Les Bacots subissent la dégradation et s'interrogent : Mais quand le Maire se mettra-t-il enfin au travail ?

David Dintilhac pour vos élus Tous Pour Bois-Le-Roi
Nathalie Vinot, Matthieu Richy-Dureteste, Marie-Hélène Pruzina, Michel Lefèvre, Catherine Bettinelli

Informations, propositions : **touspourboisleroi.blogspot.fr**

Manque d'implication du maire ou incompétence, les adjoints sont assurément bien seuls pour assumer la tâche. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'après 6 conseils non réunis faute de combattants majoritaires, pas moins de 5 élus aient à ce jour rendu leur écharpe ! Exit adjoints ou conseillers aux associations, sécurité, circulation, relations avec les agents, culture. Exit, l'adjointe aux finances remplacée par un conseiller fantôme ! Où est l'engagement de campagne électorale d'une équipe soudée d'experts ?
La majorité, telle la banquise, se délite. Aussi le Maire :
■ reporte les conseils en l'absence de majorité
■ voit celle-ci lui refuser son X[ème] projet d'extension de ses compétences

En attendant persistent les problèmes :
■ recours à la seule verbalisation faute de projets de décongestion du quartier « gare »
■ pas de réponse face à la désertification médicale…

Meilleurs vœux pour 2018 ! Rejoignez-nous sur Facebook : *« Avec Vous A Bois-Le-Roi »*

R.BONY
Liste Avec vous à Bois-Le-Roi

Liste opposition
Non transmis

échos bloc-notes

mariages

OCTOBRE
CETAIRE Stéphanie, Marie, Catherine et PASSOT Thomas, Gérard, Sylvain, le 21/10/2017

DECEMBRE
HUANG Zheng et HE Yajing, le 16/12/2017

naissances

OCTOBRE
PETITBON Jade, le 13/10/2017
AUGUIER Naël, Marc, François, le 14/10/2017
MUELLER Fleur, Eméline, le 23/10/2017
PICHEREAU Mathilda, Liz, le 31/10/2017

NOVEMBRE
THOUARD Aurèle, François, Pierre, le 03/11/2017
ERHEL Alma, Nine, Suzanne, le 18/11/2017

DÉCEMBRE
TRUFANDIER Héloïse, Charlotte, Hortense, Marie, le 19/12/2017

JANVIER
SEROUILOU Faustine, Frieda, le 02/01/2018
MONTI Valentine, Hélène, Dominique, le 05/01/2018
NDJIKI Tracy, Sidonie, Marie-Annick, le 10/01/2018
REVILLOT Élise, le 11/01/2018
TENDIL Loïc, Iliya, le 18/01/2018

décès

OCTOBRE
PRIOUL Jacques, Jean (94 ans), le 20/10/2017
BOULÈGUE Lucie, Anna, Jeanne ép FOUGÈRE (95 ans), le 24/10/2017

DÉCEMBRE
LE GUYADER Jacques, Maxime (81 ans), le 11/12/2017
LEFEBVRE Gisèle, Hélène ép LATRUFFE (92 ans), le 17/12/2017

JANVIER
PRIORI Maurice, Paul (82 ans), le 02/01/2018
CASSAIGNE Henriette, Marcelle ép GARCIA (92 ans), le 04/01/2018
SONAM GYALTSEN (92 ans), le 05/01/2018
THUILLEUX Hélène ép NAËDER (83 ans), le 10/01/2018
LACOMBE Roseline, Marie, Louise, Renée ép BAYE (105 ans), le 12/01/2018
NIVET Abel, Marie, Alphonse (86 ans), le 13/01/2018
OURIS Jeannine, Germaine ép THÉRY (95 ans), le 14/01/2018
de FLOTTE Jeanne, Marie, Monique ép THERMED (88 ans), le 17/01/2018
DIVERT Odette, Augustine ép HUET (88 ans), le 18/01/2018

Vide grenier

DIMANCHE 8 AVRIL 2018

Île de Loisirs de Bois-le-Roi

9h-17h

Inscriptions service Culturel Mairie de Bois-le-Roi

tél. : 01 60 59 18 18 Formulaire d'inscription à télécharger sur www.ville-boisleroi.fr

Habitants de la commune :

du 12 au 23 mars 2018

Habitants de la Communauté d'Agglomération Pays de Fontainebleau :

du 26 au 30 mars 2018

ÉCOUTEZ EVASION FONTAINEBLEAU 88.8FM